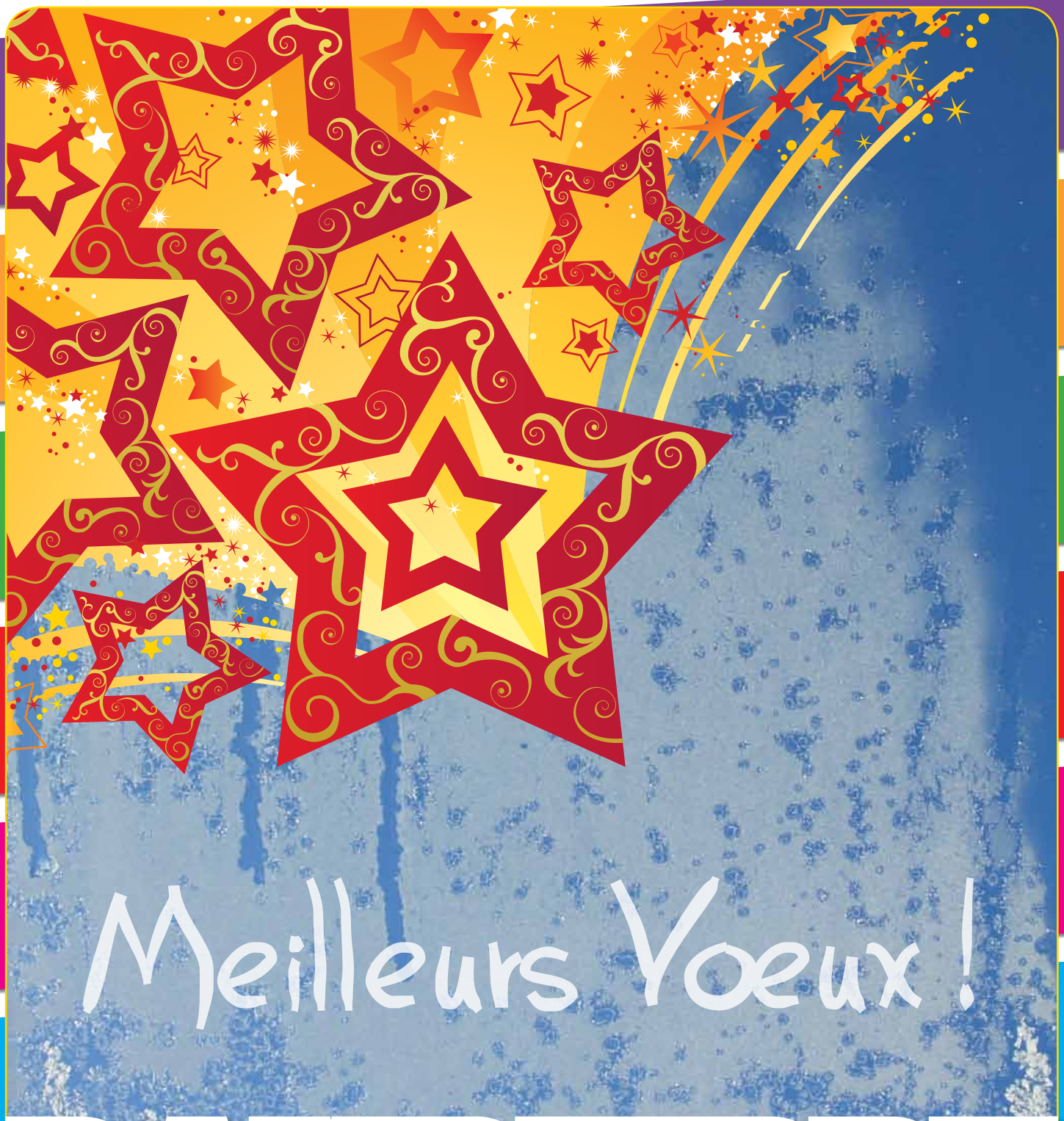

DAMPIERRE

Bulletin d'informations municipales

N° 61 - Décembre 2012

Le Maire et son Conseil Municipal
seront heureux de vous présenter leurs vœux
le vendredi 11 janvier 2013 à la salle polyvalente à partir de 18h30.

sommaire

3-11 comptes-rendus des conseils municipaux

12-15 commissions

16-18 infos communales

19-23 associations

24-25 infos diverses

26 brèves

27 état civil

28 infos pratiques

édito

Iceberg…

C'est une image qu'on utilise souvent pour parler de quelque chose qui en cache une autre plus importante, elle est sans doute de saison.

À la lecture de ce bulletin elle doit prendre tout son sens ; la partie immergée de la vie communale est à nouveau et à juste titre mise en lumière, des réflexions du conseil municipal aux actions des différentes associations de Dampierre.

Mais c'est tout d'abord le travail des 9 agents municipaux, trop souvent méconnu, parfois oublié et invisible aux yeux de certains que je tiens à souligner.

Propreté de la mairie ou des salles de classe, aide aux enseignants, accueil en mairie, à la poste, aides aux démarches ou missions administratives, entretien de la commune, leur engagement et professionnalisme est bien réel.

Le travail des élus est parfois tout aussi "obscur" et mal connu, on voit ce qui ne va pas mais de nombreuses actions sont le fruit de réflexions débattues en amont dans les commissions bien actives dans lesquelles certains citoyens s'impliquent pleinement.

Et lorsqu'une fête, un repas ou une activité sportive fonctionnent c'est encore grâce aux nombreux bénévoles qui donnent discrètement de leur temps dans les nombreuses associations.

Comme l'iceberg il ne faut donc jamais juger les gens uniquement ni simplement sur la partie visible de leur action ; il y a toujours une partie plus profonde, plus importante à découvrir et c'est souvent la plus solide et la plus riche.

Que chaque personne qui contribue à la partie immergée de l'iceberg "communal" soit ici remerciée pour son investissement.

Je souhaite pour cette nouvelle année que les quelques soucis apparents ne cachent pas tous les autres bonheurs que chacun est en droit d'attendre malgré la conjoncture parfois peu favorable.

Bonne et heureuse année 2013 à toutes et tous,

Bien cordialement,

Le Maire, Grégoire DURANT
06 63 15 39 92

Directeur de la publication : Grégoire Durant, maire de Dampierre.
Comité de rédaction : membres de la commission Information Communication Internet.
Crédits photographiques : Rosaline Coulon, Christophe Ferrand, Josette Paillard.
Réalisation - Impression : LIG Dole - 2012 IMPRIM'VERT - Imprimé sur papier 100% recyclé.

Comptes-rendus des conseils

Vous pouvez consulter l'intégralité de ces comptes-rendus sur le site Internet ou en mairie.

Conseil municipal du lundi 9 juillet 2012

Présents : Mesdames Coulon, Paillard, Bourgeois, Jeandenans et Oudet, et Messieurs Durant, Ferrand, Gounand , Darcq, Longin et Martin.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (INTERVENTION PRÉFECTURE)

Conformément à la loi, la commune doit établir deux documents : un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ces documents destinés aux concitoyens récapitulent et définissent les principaux risques auxquels nous pouvons être confrontés et rappellent les numéros qu'il convient d'appeler en cas d'urgence. Ils énoncent les bons réflexes et la conduite à tenir en cas de danger avéré, ainsi que les moyens mis en œuvre pour y faire face (PC crise, hébergement, etc..).
Notre commune est confrontée à différents risques comme les inondations (PPRI), le transport de matières dangereuses (gaz par canalisation) ainsi que le risque tempête.

LOCATION APPARTEMENT 2 PLACE ARTHUR GAULARD

Mme Paillard fait part de la visite de cet appartement par Mme Monnot qui confirme vouloir le louer. Un état des lieux a été rédigé sur place. Un bail a été établi pour un montant de loyer de 490 € mensuel hors charges.

VALIDATION EXAMEN PROFESSIONNEL AGENT TECHNIQUE

M. Le Maire informe le Conseil que Nicolas RICHARD a passé et réussi avec succès l'examen professionnel d'agent technique 1ère classe.
Le Conseil à l'unanimité, accepte de nommer Nicolas RICHARD sur ce nouveau grade, à compter du 1er juillet 2012.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Suite à leur sollicitation et après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'association de Saint-Vincent de Paul d'Orchamps pour l'année 2012, celle-ci ayant un lien direct avec la commune par la distribution de repas à quelques familles de Dampierre.

Par ailleurs, compte tenu de la bonne gestion de l'association Jura Nord Foot, de la formation du club pour les jeunes et des bons résultats obtenus cette année (Coupe du Jura), M. Christophe FERRAND propose de leur verser une subvention exceptionnelle pour 2012 d'un montant de 400 euros en complément des 16 € attribués par licencié de Dampierre.
Le Conseil, à l'unanimité, accepte de verser une subvention exceptionnelle de 400 euros.

Le Président de la pétanque a annoncé à M. le Maire lors d'un entretien récent qu'il ne solliciterait pas de subvention pour le moment en attente du nouveau bureau. Un point sera donc fait à la rentrée, y compris pour la gestion du boulodrome selon l'évolution de l'association. Le cas échéant la gestion du boulodrome sera reprise par la commune pour de la pratique "loisirs".

LOCATION LOCAL COMMERCIAL

M. Christophe FERRAND fait part de la demande de Nat-Couture, auto-entrepreneur, qui souhaiterait déplacer son activité pour la développer et bénéficier du local acheté récemment par la commune (ancienne fleuriste). Pour l'aider à concrétiser ce projet, il propose au Conseil d'offrir la gratuité du loyer sur une période donnée afin de vérifier si l'activité est viable.

M. le Maire précise que cette « aide financière » entre bien dans le champ de la compétence économique de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident :
- la gratuité du loyer sur une période de 6 mois.
- de fixer le montant du loyer mensuel à 150 euros à partir du 7ème mois si son activité est viable.

DÉMOLITION HANGAR

M. le Maire informe le conseil des demandes de plusieurs devis pour la démolition du hangar devant l'école pendant les vacances d'été. Deux entreprises ont répondu, mais une seule peut intervenir en août. Compte tenu des offres reçues, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité décident de décaler les travaux pendant les vacances de la Toussaint, donnent mandat au Maire pour poursuivre la consultation puis choisir l'entreprise la moins-disante et l'autorise à signer le devis correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire propose d'inclure une partie privative extérieure (stationnement, cours) dans le bail pour l'appartement Rue de Dole et de fixer le prix du loyer à 540 euros à partir du 1er août 2012, celui-ci étant attribué à M. Nicolas RICHARD.

- M. le Maire propose de reconduire la mise à disposition d'une partie des locaux de l'école à Emmanuelle BARBE pour assurer une remise à niveau avant la rentrée puis l'aide aux devoirs pendant l'année scolaire 2012-2013, avec utilisation du matériel, l'assurance étant à sa charge. Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

- Un devis a été demandé à l'entreprise EMCO de Dampierre pour un tapis à mettre dans l'entrée de la poste. Celui-ci est accepté pour le montant de 124,68 €.

Comptes-rendus des conseils municipaux

• Suite à la demande de certains résidents du Foyer-logement, la mise en place d'un deuxième banc vers la place Vautrot se fera dans les meilleurs délais.

• Une réunion concernant le Foyer logement sera programmée à la rentrée avec les Maires des différentes communes pour faire le point sur les démarches demandées suite aux difficultés financières rencontrées ces dernières années (étude à mener avec l'IRTS ou BE privé).

• M. Alain Gounand nous fait part d'un devis pour remplacer une vitre cassée par les agents communaux lors de la tonte aux Minerais. Le devis s'élève à 178,52 euros.

• M. Alain GOUNAND nous informe avoir reçu deux devis pour les ouvertures des ateliers municipaux. Les membres du conseil valident à l'unanimité l'offre la mieux disante de l'entreprise D2C pour un montant de 3 587,52 euros.

• M. FERRAND souhaite qu'une demande soit faite au SICTOM concernant les arrêts maladie des employés qui sont très nombreux. Cette demande sera faite lors de la prochaine réunion au SICTOM par les membres délégués.

• Mme Danielle BOURGEOIS souhaite que l'on fasse enlever les affiches mises par "La Trifouillette", qui dégradent le paysage, d'autant plus qu'aucune autorisation n'a été demandée.

• Mme Catherine JEANDENANS indique que deux familles sont en attente de jeux à Châteauneuf. Il est rappelé que ces installations n'ont pas été annulées mais seulement reportées. Leur coût étant relativement important, elles doivent bien correspondre aux attentes des riverains. Il faut donc définir précisément les besoins avant de réaliser les travaux.

• Mme PAILLARD est chargée de contacter plusieurs entreprises pour la pose de rampes d'escaliers à la salle polyvalente en conformité avec les normes PMR (une rampe de chaque côté). En complément la rampe centrale sera remise en place par les agents.

Conseil municipal du lundi 10 septembre 2012

Présents : Mesdames Coulon, Paillard, Bourgeois, Oudet et Messieurs Durant, Ferrand, Gounand, Longin, Darcq.

Procuration : M. Martin à M. Longin.
Secrétaire de séance : Mme Jeandenans.

PRÉSENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

M. PETIT chef du service interministériel de la défense et de la protection civile de la Préfecture du Jura présente les enjeux et objectifs d'un PCS.
Ce plan découle de la loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 qui rend chaque citoyen acteur de la sécurité civile. Le PCS s'inscrit alors dans le schéma général de la sécurité civile. Il est obligatoire pour les communes qui ont un délai de 2 ans pour le mettre en place à compter de la date d'approbation par le Préfet d'un Plan de Prévention des Risques, ce qui est le cas pour Dampierre avec le PPR Inondations.

C'est un outil opérationnel d'aide à la gestion de crise face aux risques majeurs eux-mêmes identifiés dans le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).
Le PCS doit ensuite contenir le recensement des moyens de la commune, l'organisation en cas de crise, des fiches de procédures, définir la cellule de crise, les contacts utiles,... Le PCS doit être actualisé et testé régulièrement. C'est un document qui doit être validé par le Conseil municipal et consultable en mairie par le public.
Après débat, il est proposé de réunir quelques membres du conseil municipal pour finaliser le PCS de la commune dans les meilleurs délais (avant fin 2012).

VENTES DE TERRAINS - PRÉEMPTION

Les membres du conseil municipal décident de ne pas préempter le terrain cadastré ZD 170, rue du tissage malgré sa proximité avec le plateau sportif car le prix proposé reste nettement supérieure à l'estimation des domaines. M. le Maire précise qu'un permis de construire a été déposé sur cette parcelle et qu'il y aura lieu sans doute de profiter des travaux pour améliorer et élargir la route à ce niveau.

M. le maire informe les membres du conseil municipal que le terrain en bas des Minerais cadastré ZH 1, 2, 3 de 4600 m2 est en vente pour 30 000 euros. Le conseil municipal décide de demander une estimation des domaines afin de faire une proposition éventuelle compte tenu des enjeux liés à ce terrain.

CONSULTATION SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN (SRE)

Le SRE est un document cadre élaboré par la préfecture et la région qui fixe les grandes orientations dans ce domaine et les parties du territoire favorables au développement de parcs éoliens dans la région. Il découle du schéma régional climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) consultable sur le site de la région. Les membres du conseil prennent acte de ce schéma et notent qu'il fixe notamment une distance minimale de 5 km par rapport aux zones sensibles en termes d'espèces protégées. A noter que cette distance est pénalisante voire rédhibitoire pour le projet de ZDE porté par la communauté de communes de Jura Nord sur le canton de Gendrey (prévu à 3 km d'une zone sensible).

CARRIÈRES AGENTS

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Mme Vuillemin au grade de secrétaire de mairie (catégorie A) à compter du 1er janvier 2013. Cette nomination se justifie au regard de l'ensemble de la carrière de Mme Vuillemin au service de la commune de Dampierre et de son prochain départ en retraite en 2013.

CONSOMMATION PRODUITS ENTRETIENS ÉCOLE

M. Ferrand a effectué un bilan de la consommation en produits d'entretien pour la salle polyvalente et l'école pour les 5 dernières années.
Il y a une augmentation très significative des dépenses (1500 euros en 2009 à 3500 euros en 2011) avec certains fournisseurs.
Il est proposé de rencontrer les agents pour examiner la cause de cette augmentation et éventuellement lancer des consultations pour trouver d'autres fournisseurs et pistes d'économie.

LIQUIDATION ENTREPRISE PSP À CHÂTEAUNEUF

M. le Maire rappelle la procédure de redressement puis de liquidation judiciaire dont a été victime l'entreprise PSP située à Châteauneuf en août dernier et qui va entraîner le licenciement de 35 salariés.
La commune déplore le manque de lisibilité dans cette affaire de la part des responsables de l'entreprise.
M. le Maire précise qu'il a sollicité une entrevue avec M. le Sous-préfet qui aura lieu le jeudi 13 septembre afin d'avoir des éclaircissements et savoir quelles actions peuvent être mises en place éventuellement par la commune.

FOYER LOGEMENT – PARTICIPATION DE LA COMMUNE

La commune est de nouveau sollicitée pour participer à hauteur de 3 euros/hab au titre de l'année 2012 par le foyer logement de Dampierre.
Après débat, les membres du conseil refusent par « principe » de s'acquitter de cette participation tant que les démarches demandées pour lancer une étude sur le devenir du foyer ne seront pas au minimum lancées, considèrent que la subvention d'équilibre doit se calculer au regard du compte administratif fin 2012, souhaitent que ces études soient réalisées par un cabinet privé, puisque la solution IRTS semble longue et inefficace.
Les membres du conseil demande au maire de réunir à nouveau l'ensemble des maires et délégués de ce SIVU pour avancer sur la problématique.

DÉMOLITION HANGAR DE L'ÉCOLE

Suite à la consultation lancée auprès de 4 entreprises par la commune les membres du conseil décident à l'unanimité de retenir l'entreprise CADOUX pour un montant de 6 190 € HT (y/c nivellement des déblais dans chemins forestiers et suppression des dallages béton).

Les travaux seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

PEINTURE EXTÉRIEURE SALLE POLYVALENTE - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite à la consultation réalisée auprès de 4 entreprises, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise Ballada pour un montant de 16 805,01 € HT, cette offre étant la meilleure en termes financier, technique et de délais. Les travaux seront programmés en octobre.

CARTES JEUNES

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler sa participation à hauteur de 50 % pour l'achat des Cartes Jeunes de Dampierre année 2012/2013.

DÉCORATIONS DE NOËL

Après débat les membres du conseil municipal décident de ne pas engager de dépenses supplémentaires cette année pour les décorations de Noël. La place du village et la mairie seront décorées "a minima" par un sapin et avec les décorations disponibles. Reconduction identique à 2011 pour les hameaux également a minima. Une réflexion sera par ailleurs engagée pour réaliser à l'avenir des décorations "non lumineuses"comme cela se fait dans d'autres communes.

MOBILIER URBAIN - PANNEAUX PUBLICITAIRES

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat avec le publicitaire CDP (durée 9 ans) et choisit l'un des deux modèles proposés ; panneaux urbains de forme arrondie plus esthétique. Deux panneaux seront utilisés pour de l'affichage publicitaire et 2 pour l'affichage réglementaire communal et plan de la commune.

Comptes-rendus des conseils municipaux

QUESTIONS DIVERSES

• Suite aux nouvelles dégradations constatées sur plusieurs potelets, les membres du conseil décident de ne conserver que ceux ayant un intérêt pour la sécurité (proximité des passages piétons notamment). Un point sera fait avec le Maire et les agents pour définir les potelets à conserver. Un courrier sera également envoyé au Préfet pour l'alerter sur les dégradations subies en traversée de Dampierre par les convois exceptionnels.

• M. le Maire fait part au conseil de la réunion improvisée qu'il a eu avec les habitants de la rue du Rond du Pré, exaspérés par le non-respect de l'interdiction de passage par certains véhicules du lotissement de la Loutre. M. le maire déplore l'attitude de certains habitants qui risque de remettre en cause l'ouverture de ce passage pendant la période hivernale. Un rappel par boîtage sera donc réalisé à La Loutre et un courrier adressé aux contrevenants identifiés. Un point sera à nouveau fait avec les habitants d'ici 2 mois. La mise en place d'une barrière reste une solution envisageable mais ne résout pas le problème totalement. Une fois de plus il est dommage d'engager des frais pour la commune alors que du civisme suffirait.

• M. le Maire fait part du courrier reçu de Président de l'amicale des pompiers du CIS de Chaux dont dépend la commune pour assurer sur Dampierre la distribution des calendriers, jusqu'à présent effectuée par le centre d'Orchamps.

• Mme Coulon rappelle les actions qui auront lieu sur la commune durant la semaine bleue, notamment celle organisée par la communauté de communes.

• Elle alerte le conseil sur l'article paru dans la presse annonçant la suppression de 10 % des pharmacies du Jura à l'horizon 2017 sachant que celle de Dampierre serait menacée alors qu'elle apporte un service précieux pour les personnes âgées notamment.

• Mme Coulon informe les membres de conseil que certaines subventions n'ont pas encore été versées à certaines associations. M. le maire fera le point avec le secrétariat mais rappelle que les associations qui n'ont fait aucune demande n'ont pas reçue de subvention et qu'il n'y a plus de systématisme d'une année à l'autre.

• Suite à une réunion avec l'ONF, M. Gounand propose au conseil les parcelles qui feront l'objet d'une mise en vente en décembre 2012 à savoir : Parcelles 6 et 10-19 (82 et 83 m3) ainsi que celles prévues pour l'affouage : parcelles 12 et 6 si elle est vendue. Les membres du conseil valident les propositions de l'ONF, conforme au plan de gestion et désignent MM. Ferrand, Longin et Darcq comme garants. Par ailleurs un bilan complet de la gestion de la forêt depuis son acquisition en 2001 sera présenté au conseil et à la commission environnement sur les 10 dernières années écoulées.

• Mme Paillard indique qu'elle dispose d'un seul devis pour la rénovation de la façade de la perception. Dans le cadre des ajustements budgétaires les membres du conseil décident de réaliser les travaux dès 2012, mais souhaitent disposer de deux autres devis.

• M. Darcq demande quelles suites seront données à la réunion publique des Minerais concernant l'aménagement de la traversée. M. le maire précise que suite à cette réunion le projet reste validé dans les grandes lignes et qu'il appartient désormais à la commission de préciser certains points particuliers en lien avec le bureau d'étude afin de le finaliser.

• M. Darcq s'interroge sur les travaux de finition de la source. M. le maire précise qu'il est toujours en attente des prescriptions techniques de la Fédération de Pêche pour terminer les travaux.

• M. Longin signale le problème récurrent de stationnement devant l'école certains parents d'élèves ne respectant pas l'interdiction. M. le maire indique qu'il a sollicité la gendarmerie pour intervenir et verbaliser les contrevenants

• M. Longin indique que le problème de transport scolaire (enfants debout) n'est toujours pas réglé après une semaine de rentrée. M. le Maire alertera à nouveau le Conseil général pour solutionner de problème.

• M. Ferrand indique qu'un test expérimental de coupure de l'éclairage public de 23h à 5h sera prochainement réalisé dans un quartier de Dampierre après concertation avec les riverains (boîtage). Ce test permettra de quantifier l'économie réelle d'énergie pour en faire un retour aux habitants.

• M. le Maire fait un retour sur les problèmes de sécurité et de vols rencontrés dernièrement sur la ZI de Dampierre. Il indique les différentes solutions envisagées lors d'une réunion organisée avec les entreprises (renforcement de l'éclairage, fermeture du chemin d'AF). M. le Maire abordera le sujet avec les membres du bureau de l'AF pour les actions les concernant.

• M. le Maire indique que l'enquête publique relative à la révision du POS en PLU aura lieu du 1er au 31 octobre 2012. Il invite chaque citoyen à s'exprimer dans le cadre de cette enquête auprès du commissaire enquêteur qui tiendra 4 permanences en mairie.

Conseil municipal du lundi 8 octobre 2012

Présents : Mesdames Jeandenans, Bourgeois, Coulo, Oudet , Paillard et Messieurs Darcq, Durant, Ferrand , Gounand et Longin

Procuration : M. Martin à M. Longin.

PROPOSITION CONTRAT D'ASSURANCE DU CRÉDIT AGRICOLE

Le Maire informe le conseil municipal qu'il dispose d'une proposition du Crédit Agricole concernant un contrat d'assurance avec la SMACL.
Il précise que la commune est actuellement assurée chez GROUPAMA, pour un montant annuel de 8 600 €. Le contrat de la SMACL est plus avantageux financièrement que celui de Groupama. Une comparaison plus fine est donc nécessaire pour comparer les garanties offertes.

RÉFLEXION SUR DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Après réflexion, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de valider le tableau des projets communaux potentiels pouvant donner lieu à un droit de préemption urbain (DPU) sur les zones urbaines le permettant. Cette liste non-exhaustive pourra être révisée et modifiée en fonction des projets et nécessités qui pourraient se présenter.

Projets communaux potentiels pouvant donner lieu à droit de préemption urbain (DPU)	
Adresse / Cadastre	**Projet / idées**
ZC 5 (partielle) Rue du Grand Verger	Extension parking + accès lotissement grand domaine
ZD 6 - 6 place Arthur Gaulard	Parc locatif - logement sociaux
ZC 2 - rue de grand verger	Locaux municipaux/salle communal (sport)
ZD 34 + batiment Rue de Dole	Parc locatif - logement sociaux
ZD 43 + batiment Chemin du Canal	Aménagement centre bourg / sécurité / parking
ZH 108 (partielle) Route des 3 Sources	Extension - parking dégagement / sécurité Bus scolaire
ZC 149 - 151 et 153 Rue de Fraisans	Sécurité / aménagement-Extension abords groupe scolaire
ZD 216 Rue de Dole	Projet aménagement entrée de bourg / PLU / maison médicale
ZC 99 et 100 Rue de Fraisans	Amélioration sortie école et du carrefour rue de Fraisans/nationale - Sécurité
AB 11 le long de la RD 237	Extension patrimoine forestier + zone de loisirs
ZI 176 + batiment Rue des Forges	Locaux commerciaux - accueil entreprises
ZD 205 - 1 rue du tissage	Locaux techniques - Batiment pour espace jeune attenant espace de loisirs
ZC 16 et 17 Rue de Besançon	Développement économique
ZH 1, 2 et 3 Chemin d'exploitation n°9	Réserve foncière
ZC 110 Rue de Besançon	Amélioration sortie école

GESTION BOULODROME

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier reçu par le Président de l'Association la pétanque, Monsieur LARTOT Jean-Marc, lui faisant part de sa démission et de la « mise en sommeil » de l'association.

Ayant versé des subventions régulièrement à l'association la pétanque, le conseil municipal demande au maire de prendre contact avec Monsieur LARTOT, afin de vérifier la gestion des comptes des trois dernières années car celle-ci présente un déficit.
Il précise également que la gestion du boulodrome reviendra à la commune à compter du 1er novembre prochain.

Il est également précisé qu'une démarche est engagée auprès de l'association du Comité de la fête (dont Monsieur LARTOT était également président) par le bureau de l'association de la fête nouvellement constitué, afin de vérifier aussi les comptes et la gestion passée.

FOYER LOGEMENT – POINT SUR DÉMARCHE DU COLLECTIF

Le maire rend compte au conseil municipal de la réunion du collectif des Maires et délégués des différentes communes du SIVU. Chacun a convenu qu'une étude était nécessaire pour définir l'avenir du SIVU. Il précise qu'une assemblée générale du SIVU aura lieu courant novembre. Celle-ci permettra d'analyser les devis reçus par différents cabinets privés concernant la réalisation d'une étude permettant de préciser l'avenir de la structure
Il précise que le SIVU est toujours en attente d'un rendez vous avec l'IRTS.

Comptes-rendus des conseils municipaux

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR RÉFECTION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT POSTE-TRÉSORERIE

Madame PAILLARD informe le conseil municipal qu'elle dispose de deux devis concernant la réfection de la façade extérieure du bâtiment poste-trésorerie, à savoir :
Entreprise DETOUILLON pour un montant de 22 730 € HT avec un délai pour fin 2013.
Entreprise RPI pour un montant de 22 690 € HT avec un délai pour fin 2012.

Après débat, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise RPI.

QUESTIONS DIVERSES

• Sécurité ZI : Suite à la réunion avec les artisans de la zone industrielle, il a été suggéré plusieurs propositions au conseil municipal afin de sécuriser d'avantage la zone industrielle.
Vidéosurveillance : Des devis seront demandés aux entreprises spécialisées dans le domaine (dont l'entreprise Micro Online) pour un système de vidéo-surveillance.
Chemin AF : Une consultation auprès des membres du bureau de l'Association Foncière aura lieu afin d'étudier la faisabilité de la fermeture du chemin par un système de barrière.
Eclairage public : L'installation d'un point lumineux supplémentaire est mise en réflexion par le conseil municipal. Un devis sera demandé au SIDEC pour quantifier la dépense.

• Mme COULON propose au conseil municipal, dans le cadre du programme 100% compostage d'acheter des poules pour les mettre à dispositions des habitants qui le souhaitent. Le conseil municipal accepte. Elle se charge de prendre contact avec des communes ayant déjà réalisé cette opération pour envisager sa mise en œuvre à Dampierre.

• Mme COULON souhaite que le conseil municipal valide la proposition de Mme JEANDENANS de nommer la place de Châteauneuf, Place Maurice BERTHET.

• M. GOUNAND informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de sécuriser les fenêtres des ateliers municipaux par des grilles. Il dispose d'un devis de l'entreprise Gounand-Gentelet pour un montant de 1 320 € HT. Le bâtiment étant déjà sécurisé par un système de télésurveillance (amélioré à l'occasion des ouvertures supplémentaires), le conseil municipal souhaite mettre ce devis en attente, jugeant les 2 solutions redondantes
M. Gounand fait part du devis de l'entreprise Gounand-Gentelet pour la porte du local commercial, sis Rue de Besançon, pour un montant de 880 € HT.
Le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité des présents.

• M. GOUNAND présente au conseil municipal le devis de l'entreprise MOYSE pour le changement de la vitrine du local commercial, pour un montant de 4 300 € HT.
Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas donner suite à ce devis compte tenu du manque de perspectives sur ce local commercial. Par ailleurs cette dépense n'est pas budgétisée.

• M. Gounand informe le conseil que dans le cadre de l'opération 100% compostage le Sictom mettra un broyeur à disposition de la commune à la réouverture de la déchèterie ce qui permettra aux habitants de repartir avec des copeaux. Les membres du conseil approuvent cette action.

• Mme PAILLARD fait part au conseil municipal du devis concernant la réparation des 6 vitraux de l'église cassés pour un montant de 1428 € HT. Il est nécessaire de prévoir la location de la nacelle en plus.
Le conseil municipal décide budgétiser ces travaux sur 2013.

• Mme PAILLARD informe le conseil municipal qu'elle est en attente du devis de l'entreprise Les Toits comtois concernant la réparation du toit de la perception. L'estimation est d'environ 8 000 €. Le conseil municipal décide malgré tout d'engager ces travaux urgents et autorise le maire à faire la modification budgétaire correspondante le cas échéant.

Conseil municipal du lundi 5 novembre 2012

Présents : Mesdames Jeandenans, Coulon, Oudet, Paillard, Bourgeois et Messieurs Darcq, Durant, Ferrand, Gounand, Longin et Martin

TARIFS COMMUNAUX 2013

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de l'année 2013 comme suit :
- Concession cimetière trentenaire : 170 € le m²
- Concession columbarium trentenaire : 450 €
- Droit de place pour camion ambulant : 150 €/an
- Droit de place pour place du café : 160 €/an
- Stère de bois : 4 €
- Droit de place camions de livraison et déballage : 70 €
- Cirque : 100 €
- Droit de place pour un marché : 20 €/marché charges comprises

En ce qui concerne le droit de place situé Place Flore, ce tarif de 150 €/an, est fixé pour l'emplacement une fois par semaine. Si l'emplacement est utilisé 2 ou plusieurs fois par semaine, le tarif sera multiplié en conséquence (par 2 ou 3…).

ORDURES MÉNAGÈRES : MISE EN PLACE REDEVANCE INCITATIVE

Suite à une réunion du SICTOM, le maire expose au conseil municipal qu'une redevance incitative sera prochainement proposée par ce syndicat. Elle consiste à produire moins de déchets au niveau des ordures ménagères et également au niveau de la déchèterie.

Le conseil municipal à la majorité (avec 6 pour et 5 abstentions) est favorable, à la mise en place de la redevance incitative pour le ramassage des ordures ménagères.

Cette position sera exprimée par les délégués du SICTOM et de la Communauté de Communes Jura Nord lorsque ce sujet y sera abordé.

TRANSPORTS SCOLAIRES : MODIFICATION ARRÊTS DE BUS COLLÉGIENS ET LYCÉEN

Le maire informe le conseil municipal de la réunion avec le conseil général concernant les problèmes de transports scolaires sur la commune.
Il est proposé de mettre en place deux arrêts de bus Rue de Fraisans, pleine voie pour l'arrêt retour des collégiens (sens montant) et retour des lycéens (sens descendant).
Un marquage approprié sera réalisé ainsi que la mise en place de panneaux spécifique.
Par ailleurs l'arrêt de bus (départ matin) des lycéens sera également officialisé Place Vautrot (devant cabinet médical). Marquage et abri bus seront mis en place.

QUESTIONS DIVERSES

• Le Maire fait part au conseil municipal du courrier reçu par les domaines concernant l'estimation des parcelles ZH 1, 2 et 3 pour un montant de 4 500 €. Le conseil municipal demande au maire d'engager une négociation avec la propriétaire.

• Le Maire fait part au conseil municipal du devis de l'entreprise SEA signalisation concernant la restructuration des feux tricolores et mise en place des panneaux clignotants sur potences. Ce dernier étant de 6 100 € HT, le conseil municipal décide donc de demander d'autres devis.

• Le maire fait part au conseil municipal du courrier reçu par la chambre régionale des comptes concernant le dossier du foyer logement : celle-ci ne souhaite pas donner suite à la sollicitation de la commune.

• Le maire fait part au conseil municipal du courrier reçu par Monsieur Ben ABDELLAH ABDELLAH pour un emplacement sur le domaine public afin de réaliser une vente ambulante de poulets rôtis une fois par semaine.
Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande selon le tarif en vigueur.

• M. FERRAND fait part au conseil municipal d'une demande des anciens combattants qui souhaitent que la commune mette une plaque commémorative devant le carré militaire, au cimetière. Le conseil municipal émet un avis favorable.

• M. GOUNAND fait part au conseil municipal du devis de l'ONF concernant les travaux pour l'année 2013, pour un montant de 1 862,40 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce devis.

Conseil municipal du mardi 4 décembre 2012

Présents : Mesdames Jeandenans, Bourgeois, Paillard et Messieurs Darcq, Durant, Ferrand, Gounand, Longin et Martin.

Procuration : Mme Coulon à Mme Bourgeois
Mme Oudet à M. Darcq

AFFAIRES GÉNÉRALES

DEMANDE LOCATION ANCIEN TERRAIN DE FOOT

M. le maire informe le Conseil Municipal de la demande reçue par M. GRANADO concernant une demande de location ou de vente de terrain afin d'y mettre des chevaux.
Après débat, le Conseil Municipal propose de louer à M. GRANADO les terrains situé de part et d'autre du canal (dont ancien terrain de foot, cadastré ZK 8 et ZK 37).
Il est précisé qu'une bande de terrain devra rester à la disposition des agents communaux pour accéder au fond de l'ancien terrain de foot où du compost est entreposé.

PLU – CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport établi par le commissaire enquêteur concernant la révision du PLU.
Celui-ci a émis un avis favorable sans réserve mais avec 3 recommandations.
Le Maire propose au Conseil Municipal que la commission urbanisme se réunisse afin d'étudier les suites à donner quant à ces recommandations.

Comptes-rendus des conseils municipaux

VENTE TERRAIN ZONE INDUSTRIELLE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur KOELLER précisant en détail son activité suite à sa demande d'achat de la parcelle disponible sur la zone industrielle.
Après débat, le Conseil Municipal décide de vendre cette parcelle cadastrée ZI 355 pour une contenance de 2 140 m² au tarif de 8 €/m².
Les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur.
Les mêmes clauses seront définies à savoir, obligation de construire dans un délai de 2 ans maximum.

INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE CONFECTION DU BUDGET

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité de conseil et de la confection du budget allouées à Melle BONNAMOUR Valérie au taux de 75 % soit un montant de 288,48 €.

PRIMES DE FIN D'ANNÉE

Après débat le Conseil Municipal décide, conformément aux orientations prises début 2011, d'accorder au titre de l'année 2012 une première prime de fin d'année à tous les agents au prorata du nombre d'heures effectuées à hauteur de 200 € pour un temps plein.

Par ailleurs les 6 critères sont reconduits pour l'attribution d'une prime complémentaire attribuée au regard de la manière de servir ; autonomie, initiative, respect des consignes, esprit d'équipe/relationnel, force de proposition et qualité du travail accompli.

Au titre de l'année 2012 le montant par critère est fixé à 50 € par critère soit 300 € maximum.

VOIRIE

VALIDATION PROJET ET DEMANDE SUBVENTION POUR TRAVERSÉE DES MINERAIS

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal valide le projet d'aménagement de la traversée des Minerais proposé par le cabinet d'étude BEJ et sollicite l'attribution de différentes subventions pour financer ce projet auprès des administrations (DETR, amende de police, Conseil général du jura…)

La visite d'aménagements similaires dans des communes voisines permet de définir les éléments techniques de qualité à prendre en compte pour le projet (bordures, revêtement de trottoir, etc…).

AFFAIRES SCOLAIRES

SUBVENTION ÉCOLE POUR VOYAGE SCOLAIRE

Sur proposition de la commission affaires scolaires, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents de verser une subvention à l'école de 400 € puisque cette année aucun grand voyage ne sera organisé.

Cette participation de la commune s'inscrit en perspective du voyage à QUIBERON qui aura lieu en 2014.

QUESTIONS DIVERSES

• M. FERRAND propose au Conseil Municipal de commander 100 clés USB pour les élèves de l'école de Dampierre (CM1/CM2) au tarif de 4.40 €/clé. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents.

• M. FERRAND expose au Conseil Municipal, la demande de l'association Souvenir Français qui souhaite planter 12 000 arbres en forêt de Chaux à l'occasion du centenaire de la première guerre mondiale et souhaite une subvention de la commune à hauteur de 50 €.

• Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire que la commune prenne en charge l'installation de la ligne téléphonique de Madame MONNOT Colette, locataire, pour un montant de 69 €. Le paiement s'effectuera directement à la locataire.
Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents.

• Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du foyer rural de Dampierre demandant la gratuité de la salle polyvalente pour 4 événements qui auront lieu en 2013 dans le cadre de leur cinquantenaire.
Après débat, le conseil municipal accepte à titre exceptionnel, cette demande avec 8 voix pour et 3 contre, dans la mesure où la plupart de ces actions seront à destination des Dampierrois et à titre gratuit.

• Le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de l'Association Foncière, lors de leur réunion du 26 novembre dernier ont émis un avis défavorable à la pose d'une barrière sur le chemin situé à proximité de la zone industrielle compte tenu des contraintes techniques et de sécurité que cela engendrerait.

• M. MARTIN informe le Conseil Municipal qu'il y a un trou sur la route, dans le lotissement Air et Soleil. Le Maire précise que ces désordres ont été causés par une entreprise qui n'a pas procédé aux réfections normales de la chaussée. Celle-ci sera recherchée pour remise en ordre de la chaussée.

• Mme BOURGEOIS informe le Conseil Municipal que le portail de l'école n'est jamais fermé à clé et qu'elle a constaté à plusieurs reprises que des jeunes vont faire du vélo dans la cour. M. le Maire fera un rappel à la Directrice d'école.

• Le Conseil Municipal décide de couper les arbres situés devant l'agence postale et de replanter trois arbres dans un autre emplacement sur la commune en compensation.

• M. GOUNAND informe le Conseil Municipal que la poubelle en béton située vers l'étang du Patouillet a été abîmée par une voiture. Il conviendra de la remplacer.

• M. LONGIN informe le Conseil Municipal que l'entreprise MAQUINEO réitère sa demande de voir implanté un panneau de signalisation (SIL) comme ceux mis en place récemment par la commune.
L'indication "Ateliers relais" n'est pas pertinente de son point de vue

REMERCIEMENTS À TOUS LES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Quelques jours avant Noël, une sympathique réception a eu lieu en mairie où le Maire et son Conseil Municipal avaient conviés tous les agents communaux autour d'un verre de l'amitié.

Le Maire les a tous remerciés pour leur engagement au service de notre commune et les a encouragés dans la poursuite de leur tâche, tant pour les employées de l'école, que les secrétaires de mairie, la postière et les deux agents d'entretien.

Il leur a souhaité un très Joyeux Noël à tous !

INONDATIONS

**À l'heure où nous imprimons ce bulletin, il y a de grosses inondations dans le bas de Dampierre.
Si certains parmi vous, et nous pensons plus particulièrement aux habitants de Chateauneuf, avaient besoin d'être aidés, n'hésitez pas à appeler le maire ou en mairie ou un élu,
tous nous ferons le maximum pour vous venir en aide.**

Commissions

P.L.U. (PLAN LOCAL D'URBANISME) : AVIS FAVORABLE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le projet du PLU validé et arrêté par le Conseil Municipal a été soumis comme prévu à l'enquête publique entre le 1er et le 31 octobre dernier.

Suite à cette enquête au cours de laquelle chacun a pu s'exprimer le commissaire enquêteur a remis son rapport avec avis favorable assorti de 3 recommandations. La qualité du dossier a été soulignée par le commissaire enquêteur (rapport consultable sur le site).

Les recommandations seront examinées par la commission urbanisme pour définir la suite à y donner.

Le PLU ainsi modifié puis complété par les remarques des services de l'Etat pourra alors être validé par le Préfet. C'est ce nouveau document qui sera alors applicable début 2013 sur toute la commune pour toute nouvelle construction.

Modification du périmètre de protection de la demeure "Caron"

Une deuxième enquête concernant la modification du périmètre de protection au titre des bâtiments historiques est en cours depuis le 3 décembre et jusqu'au 4 janvier 2013. Le périmètre actuellement constitué d'un cercle de 500 m de rayon sera adapté et réduit pour ne tenir compte que de la co-visibilité avec cette demeure et ses dépendances.

Pour les parcelles qui resteront dans le périmètre un avis de l'architecte des bâtiments de France sera toujours nécessaire avant délivrance par le maire du permis de construire ou de la déclaration préalable.

Grégoire DURANT

COMMISSION BÂTIMENTS ET PATRIMOINE

C'est fait… Annoncé dans le précédent bulletin, le plafond de la salle polyvalente a été refait par l'entreprise Baladda, ce qui donne plus de luminosité et rend cette salle plus accueillante. Quant aux dégradations extérieures subies sur ce bâtiment, la mairie se devait de réagir. Face à cette situation, il fallait entreprendre la réfection des façades. Après réflexion, il a été décidé en Conseil municipal de mettre en peinture la totalité du bâtiment. Plusieurs devis ont été demandés et c'est l'entreprise Baladda qui a été retenue par l'ensemble des membres du Conseil. Si les travaux ont occasionné quelques gênes aux utilisateurs de cette salle, le résultat qui s'offre à nos yeux efface tous ces désagréments.

La partie du bâtiment "Trésorerie" et "Poste" est en cours de réfection et c'est l'entreprise RPI qui a été désignée pour faire cette rénovation.

Quant à la toiture de ce bâtiment et suite aux fortes pluies, il a fallu faire intervenir l'entreprise "Les Toits Comtois" pour consolider une partie de la charpente.

Il a été décidé en Conseil de remettre en état cette toiture mais compte tenu de la somme importante qu'il faut investir dans ces travaux, une somme sera allouée chaque année permettant ainsi un entretien régulier. La première partie a débuté en décembre.

Aux ateliers municipaux, les travaux d'ouvertures (portes, fenêtres) sont terminés. Quant à l'agencement intérieur, ce sont les agents Philippe et Nicolas qui installent leur atelier. Les travaux progressent et on espère les voir dans leur nouveau bâtiment prochainement. Un grand merci pour eux car malgré les tâches extérieures à accomplir régulièrement dans la commune, dès qu'ils le peuvent, ils font avancer leur "chez eux ".
Un devis a été demandé pour la réfection des vitraux de l'église. Celui-ci sera proposé lors d'un prochain conseil.

Soucieuse d'embellir notre commune et de maintenir notre patrimoine en état, la commission "Bâtiments" aura encore du travail pour cette nouvelle année. Mais en attendant 2013, elle vous présente à vous tous, Dampierroises et Dampierrois, ses meilleurs vœux et vous souhaite de "Bien vivre à Dampierre".

Josette PAILLARD, 4ème Adjointe

L'ÉCOLE, UNE PRIORITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

Participations financières aux voyages scolaires, dotation (2000 €) de fournitures scolaires, équipement en matériel audiovisuel (vidéoprojecteur), en mobilier, financement des cours de piscine, acquisition foncière et sécurisation des abords et accès du groupe scolaire… La liste n'est pas exhaustive, mais témoigne de l'engagement de la municipalité envers l'école !

Ainsi une cinquantaine d'enfants (CP à CE2) a pu se rendre à la piscine de Dole pour progresser, se perfectionner ou tout simplement appréhender leur relation avec l'eau. Notons bien que l'enseignement de la natation n'est pas obligatoire et que c'est une volonté de la commune de poursuivre l'engagement qui avait été pris par les équipes (élus et enseignants) précédentes.

Notons également que l'équipe enseignante de l'école Louis-Pasteur, notamment les maîtres Damien Boillot et Rabah Bouaouli (initiateurs et porteurs du projet) , s'est engagée à coordonner un projet de partenariat Européen Comenius II "Unity through diversity", fort de leur expérience dans la participation à Comenius I "Under the same sky". Dampierre sera donc représenté en Europe, en Finlande, Croatie, Roumanie, Irlande du Nord, Portugal, Espagne, Italie. Ce projet reçoit pleinement le soutien de la municipalité.

Une classe en moins en 2012-2013... plutôt un enseignant en moins, soit 7 au lieu de 8, car tous les niveaux de l'école maternelle et élémentaire sont assurés. Cela a conduit à des classes à double niveaux, participant à l'épanouissement des plus jeunes. Les retours, peut-être trop précoces, lors du premier conseil d'école de cette année n'ont pas décelé de problèmes majeurs dans ce type de fonctionnement. L'estimation des effectifs pour l'année scolaires 2013-2014 montre qu'ils resteraient stables par rapport à cette année. Et donc, contrairement à cette année, où nous avons dénombré quelques 16 élèves en moins, la situation future de l'équipe enseignante ne devrait pas évoluer. On peut même espérer une création de poste d'enseignant à en croire les promesses...

Enfin, vous l'avez sûrement constaté, car remarquable : la démolition du bâtiment attenant le groupe scolaire. La municipalité a d'ailleurs fait valoir son droit de préemption à cette occasion. L'aménagement du site entrera dans un projet plus vaste intégrant l'aménagement du centre bourg (emplacement ex-maison Flore) et le parking devant la médiathèque ; le fil directeur de la réflexion étant la sécurité des enfants, la circulation, le stationnement, l'urbanisme…

Christophe FERRAND,
3ème adjoint affaires scolaires

OPÉRATION CARTES JEUNES : LES JEUNES AU SERVICE DES JEUNES

Depuis 3 années consécutives, le nombre de cartes jeunes délivrées n'a cessé d'augmenter à Dampierre.
Accompagnés de quelques élus, les membres de l'association jeunesse, eux-mêmes, ont distribué quelques 190 cartes. La municipalité de Dampierre participe comme tous les ans à hauteur de 50 % du prix. Cela a été également l'occasion d'inscrire de nouveaux adhérents à l'Association.
Par son action, la municipalité marque une nouvelle fois son engagement envers la jeunesse, aussi modique que soit la participation...

Christophe FERRAND, 3ème adjoint, jeunesse sport et loisirs

Commissions

L'AFFOUAGE 2012-2013

L'affouage 2012-2013 a été distribué fin novembre.

Cette année 23 affouagistes auront à façonner 380 stères de bois dans la parcelle 12.

Délais importants :
- façonnage : 31 mars 2013
- débardage : 31 octobre 2013

Il est bon de rappeler que conformément à la réglementation, si certains affouagistes n'ont pas achevé tout ou en partie leurs lots, à l'expiration des délais indiqués ci-dessus, les produits reviennent à la commune qui pourra les céder de gré à gré à un tiers.

Alain GOUNAND, adjoint à l'environnement

A PROPOS DE LA FORET…

En 1999 la municipalité décide d'acheter la forêt "BOURGEOIS" d'une contenance de 95,33 ha dont 5,5 ha d'étang, pour un montant de 213,428 €.
Désormais, la forêt communale de Dampierre est de 131,19 ha.
La gestion a été confiée à l'ONF en 2002 pour une durée de 20 ans.
M. Rémy MARTIN, notre agent ONF est venu début octobre, présenter au conseil Municipal, à la commission Environnement, ainsi qu'aux présidents de la Chasse et de la Pêche, le bilan des dix années écoulées.

Situation en 2012
- 1500 hêtres ont été plantés dans la parcelle 2,
- 3960 hêtres, 1000 chênes et 400 merisiers dans la parcelle 8,
- 600 érables et 600 merisiers dans la parcelle 18.

Une route forestière a été créée en 2005 afin de desservir la forêt à laquelle il faut ajouter tous les travaux de cloisonnement et d'entretiens réguliers effectués par l'ONF.

La forêt communale de Dampierre dégagerait une recette moyenne sur 10 ans de 40 € l'an à l'hectare. Il faut y ajouter les avantages liés aux loisirs qui sont financièrement non chiffrables (chasse - pêche - promenade…)

Alain GOUNAND
Adjoint à l'environnement

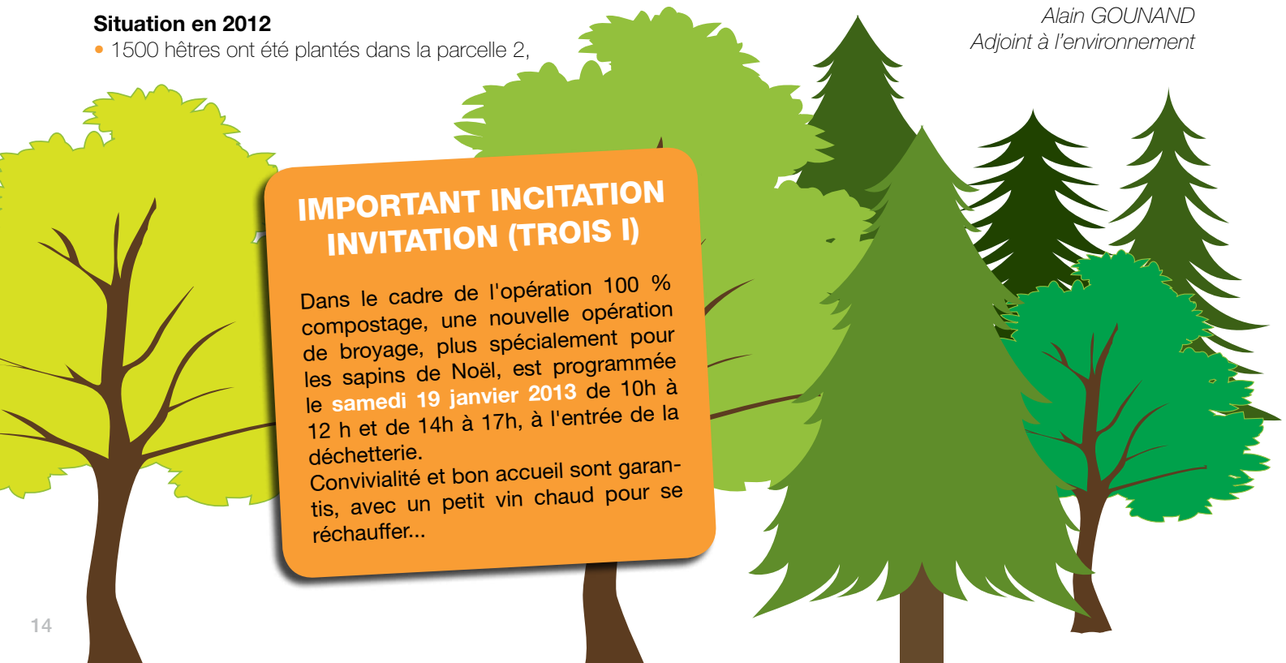

IMPORTANT INCITATION INVITATION (TROIS I)

Dans le cadre de l'opération 100 % compostage, une nouvelle opération de broyage, plus spécialement pour les sapins de Noël, est programmée le **samedi 19 janvier 2013** de 10h à 12 h et de 14h à 17h, à l'entrée de la déchetterie.
Convivialité et bon accueil sont garantis, avec un petit vin chaud pour se réchauffer...

COMMISSION VOIRIE – TRAVERSÉE DES MINERAIS – PROJET FINALISÉ

Le projet concernant l'aménagement de la traversée des Minerais a été présenté aux habitants lors de la réunion publique du 7 septembre 2012.

Les débats ont été riches et au final le projet a bien été validé dans les grandes lignes afin de répondre aux objectifs de sécurisation définis initialement.

Le conseil municipal a donc confirmé sa volonté d'aménager cette traverse mais en s'assurant que le projet répondrait aux attentes « qualitatives » des riverains.

La visite de communes voisines a permis de confirmer certains aspects techniques de l'aménagement.

La première phase des travaux (entre l'entrée et la place) sera donc lancée en 2013 (consultation des entreprises début 2013). En parallèle les subventions seront demandées aux administrations partenaires (Etat, CG39,..).

Les travaux d'enfouissement des réseaux ErDF et télécom, après quelques péripéties, ont quant à eux enfin été achevés pour la première phase ce qui donne déjà un autre aspect à ce hameau. La deuxième a été sollicitée par la commune auprès du SIDEC.

Rénovation de l'éclairage public

Pour l'éclairage public la rénovation continue (troisième phase en cours) ce qui permet de diminuer les coûts pour un service équivalent. La troisième phase concernera le centre bourg et lotissement des Vieilles Vignes.

Grégoire DURANT

IDÉE LUMINEUSE !

Sûr que vous vous n'en êtes même pas aperçus ?!...

Sauf peut-être pour les plus perspicaces d'entre vous ou ceux qui ont entrevus, un jour très pluvieux de septembre, les élus eux-mêmes, démonter les ampoules de l'éclairage public des lampadaires fixés sur les mats des candélabres le long de l'ex RN73.

Ce double éclairage est le fruit des années fastes où l'on ne parlait ni de développement durable ni de grenelle II de l'environnement et quand on se souciait moins des économies d'énergie. Cette action symbolique marque la prise de conscience du conseil municipal qui entame une démarche d'économie d'énergie et de développement durable comme le préconise le Grenelle II de l'environnement. Pour information, le coût annuel de l'éclairage public de Dampierre est de l'ordre de 20 000 €. On peut estimer réduire la facture de 15 à 25 %, ce qui est loin d'être négligeable !

La rénovation et la modernisation du réseau a déjà été entamée, en partenariat avec le SIDEC. Dans une première phase, la municipalité a déjà modifié l'éclairage du quartier du Grand-Domaine, passant de 125 watts à 70 watts, et même à 50 watts de 23 à 5 heures.

Une phase expérimentale d'extinction nocturne de l'éclairage public dans un quartier de Dampierre est en cours. À l'issue de cette expérimentation et selon le retour des usagers (une enquête de satisfaction sera adressée aux habitants concernés), l'action pourrait se généraliser au bourg tout entier.

Christophe FERRAND, pour l'équipe municipale

Infos communales

S.I.A.R. : DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN COURS

Le projet de raccordement de la commune de Salans à la station de Ranchot géré par le SIAR avance bien.

Toutefois, avant de lancer les travaux, il faut obtenir l'accord des services de l'Etat, l'ARS en l'occurrence, pour pouvoir passer les canalisations dans les deux périmètres de protection des puits de captage en eau potable du SIED et de Fraisans. Une fois cette étape administrative passée le projet pourra à nouveau se poursuivre avec pour objectif les premiers travaux en 2013.

Par ailleurs les élus du SIAR viennent de valider la convention qui autorise le raccordement de la commune d'Etrepigney à la station.

Les travaux de raccordement d'Etrepigney seront lancés en 2013 pour un raccordement effectif au printemps, premier pas avant une intégration de la commune dans le syndicat.

Compte tenu des travaux à venir et dans un contexte où les subventions restent stables, les élus ont décidé une augmentation modérée des tarifs de l'assainissement pour 2013.

Grégoire DURANT, président du S.I.A.R.

HOMMAGE, MÉMOIRE, SOUVENIRS ET COMMÉMORATIONS

Collégiens, écoliers, enseignants, élus, citoyens dampierrois… Tous s'étaient une nouvelle fois réunis, toujours plus nombreux, pour célébrer l'armistice du 11 novembre 1918. L'appel aux morts lu par Nathan Longin, collégien de 3ème, l'Hymne national de la marseillaise entonné par les élèves de CM1 ont ajouté au devoir de mémoire des jeunes générations dampierroises.

Le temps hivernal pluvieux de fin d'octobre, n'a pas dissuadé les drapeaux des différentes délégations d'anciens combattants du canton de se rendre au carré militaire du cimetière de Dampierre. C'est accueilli et accompagné par Christophe Ferrand, 3ème adjoint et correspondant à la défense de Dampierre qu'une minute de silence a été observée devant chaque tombe des soldats Français en mémoire à leur dévouement pour la France.

La municipalité prévoit la remise en état du carré militaire ainsi que la pose d'une plaque en marbre commémorative du souvenir et gravée des noms des soldats morts au combat. Nous soutiendrons également les 2 projets du souvenir français de création d'une "Chênaie", dans la forêt de Chaux, avec l'accord de l'ONF.

On parle de la plantation de 12 000 chênes qui représenteraient les 12 000 Jurassiens morts au cours des guerres mondiales. Le second projet permettrait de faire participer les élèves des CM1 et CM2 de l'école de Dampierre au concours organisé par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Il traiterait de la vie des poilus morts pour la France.

A travers ces cérémonies, la municipalité est toujours fière de pouvoir rendre hommage à ses ainés qui ont combattus pour préserver notre liberté.

Christophe FERRAND, délégué à la défense

FOYER-LOGEMENT – SIVU DE DAMPIERRE

Malgré le travail considérable de la nouvelle équipe dirigeante du SIVU (4 drôles de dames, Mmes MARTINEZ, COULON, PIGNY et MARCILLET) la situation financière de cet établissement cher à nos aînés reste fragile.

Comme les années précédentes, la présidente Mme MARTINEZ a donc sollicité les communes du canton pour une participation d'équilibre de 3 € par an et par habitant pour chaque commune.

Devant cette situation, les élus de Dampierre, tout en soulignant les efforts accomplis, ont néanmoins réagi à cette situation.

Un collectif de réflexions s'est mis en place avec l'ensemble des maires du canton.
Ce collectif a souhaité qu'une étude prospective soit menée par cet établissement au regard des politiques générales, nationales, départementales et des besoins du territoire.

La Cour des Comptes a été saisie pour mener une enquête sur la gestion précédente de cet établissement (pour le moment sans suite…)

L'IRTS (Institut Régional du Travail Social) a été sollicité par le SIVU afin de conduire une étude prospective

Le Conseiller Général Denis Jeunet a pu en parallèle regrouper un certain nombre d'éléments qui permettront sans doute d'alimenter la réflexion sur ce Foyer-Logement, voir de réduire le coût de l'étude à mener.

Une réunion avec les instances du CG39 (qui a la compétence) sera organisée début 2013 afin d'obtenir les réponses nécessaires aux interrogations sur le devenir de cet établissement.

Sous ces conditions, les élus de Dampierre valideront la participation de la commune pour continuer à soutenir le Foyer-Logement.

Grégoire DURANT

OPÉRATION 100 % COMPOSTAGE : DES ACTIONS CONCRÈTES…

Les premières actions de l'opération 100 % compostage dans laquelle la commune s'est engagée en partenariat avec le SICTOM ont été conduites :

- une centaine de composteurs a été distribuée à certains habitants après un exposé très instructif sur la manière de diminuer ses déchets organiques ou verts, lors d'une réunion publique en septembre.
- une opération broyage a été organisée fin novembre avec un succès mitigé dû sans doute à la période proposée ; elle sera reconduite au printemps prochain.
- la commune proposera aux volontaires des poules pondeuses qui permettent également de diminuer les déchets (voir article encadré ci-dessous).

Enfin la mise en place d'une redevance incitative pour les ordures ménagères est en cours de réflexion au SICTOM et sera soumise au vote du syndicat prochainement. Les membres du conseil ont donné un avis favorable pour cette redevance incitative dont le principe est de faire payer la taxe au prorata de la quantité de déchets produits par chaque ménage (principe du pollueur payeur). L'objectif est double ; faire prendre conscience aux gens de l'importance de diminuer sa production de déchets en l'incitant financièrement et par la même diminuer le coût de la collecte, tout du moins éviter son augmentation.

Les délégués SICTOM

ADOPTER 2 POULES : UNE DÉMARCHE CITOYENNE À DAMPIERRE

Dans une démarche conviviale destinée à réduire le volume des déchets organiques, la commune de Dampierre choisie cette année pour être une commune 100% compostage, propose aux familles Dampierroises qui en feront la demande, de leur offrir une belle paire de… poules.

Les poules en mangeant les déchets, contribueront à faire maigrir nos poubelles, elles vont produire de bons œufs, tout en jouant un rôle pédagogique intéressant auprès des enfants par la découverte de la vie animale.

N'oublions pas qu'une poule peut absorber quelques 150 kilos de déchets organiques par an et produire environ 200 œufs.

Un contrat sera signé entre la commune et les adoptants qui devront bien s'occuper de leurs gallinacés, afin que les poulettes ne finissent pas le dimanche suivant en "poule au pot"

Alors n'hésitez plus, venez vous inscrire en mairie ou sur notre site Internet si vous souhaitez adopter deux belles poules, vous contribuerez à une démarche citoyenne en diminuant considérablement vos déchets à l'heure de la redevance incitative.

Rosaline COULON

CENTRE D'INTERVENTION ET DE SECOURS DE CHAUX

Cette année, je souhaite faire connaître le centre de secours de Chaux à la population que nous défendons, cela me semble important pour l'ensemble de notre centre de faire découvrir la caserne et ses missions, son matériel mais aussi son personnel sans lequel rien ne serait possible.

La passion, le dévouement qui l'animent et sa disponibilité malgré les contraintes qui lui sont imposées. Nous sommes soumis à un régime d'astreinte 24h/24 et 7 jours sur 7.
Le centre regroupe 15 sapeurs pompiers volontaires dont un infirmier depuis peu. Nous faisons une centaine d'interventions sur nos communes de premier appel qui se regroupent en secours aux personnes, incendies, opérations diverses.

Actuellement le centre est doté d'un fourgon pompe tonne, d'un véhicule tout usage et prochainement de lorry, matériel spécialisé pour la ligne grande vitesse SNCF.

Malgré les contraintes nous sommes toujours à la recherche de recrues, la présélection et la formation sont importantes.

Pour tous renseignements téléphoner le vendredi de 19h à 20h ou le samedi matin au 03 84 71 19 51

L'ensemble du centre vous souhaite une excellente année 2013

Centre intervention de chaux
Sergent Bole Alexandre
Rue Marguerite de Bourgogne - 39700 Fraisans
Tél. 03 84 71 19 51

Infos communales

LE FOYER-LOGEMENT A EU TRÈS CHAUD !

Peut-être l'avez-vous vu dans les journaux, début novembre il y a eu un début d'incendie au foyer-logement de Dampierre.

C'est la VMC de l'infirmerie qui s'est lentement consumée et heureusement que Fanny l'employée de l'établissement a bien réagi.

La direction de l'établissement tient à remercier chaleureusement les pompiers de Fraisans du Cdis de Chaux qui étaient les premiers présents sur les lieux, ainsi que Fernande, Françoise et Delphine le personnel arrivé en renfort et Martine l'aide-soignante qui a réussi à sauver tous les dossiers médicaux qui étaient à l'infirmerie.

Les résidents ont été très entourés par tous, la difficulté a été de les réveiller sans les affoler car l'incendie s'est déclaré à 6 heures du matin.

Mais un petit café chaud a réuni résidents, pompiers, gendarmes, personnel ainsi que la présidente du SIVU et tous ont apprécié la brioche offerte par Fernande.

Heureusement plus de peur que de mal !

Rosaline COULON,
vice-présente SIVU de Dampierre

LULU ET SON ÂNE ISIDORE NE SERONT PAS A BETHLÉEM A NOËL !

Le père Lucien CONVERSET qui a quitté notre village de Dampierre le 25 mars accompagné de son âne Isidore a dû stopper son voyage.

Ils devaient arriver à Bethléem pour Noël, mais la sécheresse qui sévit actuellement dans les Balkans a eu raison de leur courage et Isidore n'avait plus d'herbe pour se nourrir.
Ils ont déjà parcouru près de 3000 kms et ont traversé la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, la Slovaquie, la Hongrie, la Serbie jusqu'en Macédoine.
Ils sont donc contraints à une pause et ne pourront être à Noël à Bethléem.

Ils ont fait plein de merveilleuses rencontres tout le long de leur périple, et des personnes charitables ont trouvé une étable où Isidore pourra passer l'hiver en attendant que l'herbe repousse. Quant à Lulu, il va être accueilli dans différentes familles sans doute jusqu'au printemps. Il en profite pour faire de belles rencontres et militer pour la paix.

Sur son blog, Lulu nous dit qu'un de ses amis lui avait dit : « Est-ce que tu vas arriver à Bethléem le 25 décembre 2012 ?
Est-ce que ça ne serait pas plutôt le 25 décembre 2013 ?
Peu importe le temps qu'ils mettront, l'essentiel étant qu'ils aillent bien tous les deux !

Suivez le périple du Père Lulu sur son blog : luluencampvolant.over-blog.com

Rosaline COULON

Associations

ASSOCIATION DE LA FÊTE

L'hiver s'installe peu à peu, et les membres de l'association de la fête réfléchissent déjà à la prochaine fête du village. La date est fixée au samedi 29 juin 2013.

La volonté de l'association est de faire de cette journée un moment festif et convivial.

Festif par les activités proposées tout au long de la journée, qui devront s'adresser aux deux sexes, et à tous les âges.

Convivial grâce au repas et bal champêtre de la soirée.

Cette manifestation s'adressant à l'ensemble des habitants de Dampierre, nous sommes à l'écoute de toutes les idées, aussi n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

Mais les idées ne suffisent pas si les bonnes volontés pour les mettre en œuvre ne sont pas présentes. Aussi, si vous avez un peu de temps à donner et surtout l'envie de participer activement à cette journée, venez nous rejoindre.

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse électronique suivante : assofete.dampierre@laposte.net, nous pourrons ainsi vous donner les prochaines dates de réunions pour l'organisation de la fête.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous souhaitons à toutes et à tous de joyeuses fêtes et une heureuse année 2013.

Frédérique OUDOT-LONGIN
pour les membres du bureau

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Depuis cet été notre association a été représentée à toutes les manifestations ou commémorations. Nous nous sommes rendus également aux sépultures d'Anciens Combattants du secteur. Parmi eux ,nous avons eu la tristesse de perdre notre trésorier Charles LOUIS. De ce fait, c'est Jean DEMILLY, président des ACPG et VG qui a accepté de prendre cette responsabilité, nous l'en remercions. De plus celui-ci a assuré l'organisation des voyages pour Verdun et pour la journée dans les Vosges, les participants de l'UNC ont apprécié.

Le 27 octobre avec le Souvenir Français nous avons fait la tournée des "Carrés Militaires" pour rendre hommage aux Morts pour la France n'ayant plus de famille sur place.

Le 11 novembre nous avons été présents dans 7 villages dont celui de Dampierre vers 11h30 où il y a eu un rassemblement important. À cet effet, nous remercions la municipalité pour la préparation de cette belle cérémonie. J'ai eu le plaisir de remettre une décoration à M. VIEILLE Pierre de Fraisans et, félicitations au récipiendaire!!
Ensuite a eu lieu notre repas dansant traditionnel à la salle polyvalente dès la cérémonie terminée. Cet après-midi a fait le bonheur des danseurs et des 130 personnes conviées.

Récemment notre section s'est réunie à l'occasion de son assemblée générale annuelle en présence de M. GONTHIER qui remplaçait le Président départemental et de M. le maire de Dampierre. Ce dernier, nous a assuré de son soutien et de celui de son conseil afin de nous permettre de faire face à nos obligations.

Le dimanche 2 décembre, nous proposons à la population un loto, à la salle polyvalente.

Avant Noël nous allons faire une distribution de "friandises"à la presque totalité des "Anciens" que nous sommes.

Au seuil de la nouvelle année,la section UNC et moi-même vous présentons nos bons voeux à vous et à vos familles.

Roger LAVRY, président

SOUVENIR FRANÇAIS

Notre association continue sa mission en étant présente à toutes les manifestations du SOUVENIR auprès des Anciens Combattants. Nous entretenons les 66 tombes des "Carrés" et les fleurissons en relation avec les communes.
Début octobre notre Comité a réuni ses adhérents en mairie d'Orchamps. Cette réunion a été présidée par votre serviteur, M. le délégué général du Jura et 2 adjointes du Souvenir et par M. Richard maire d'Orchamps.

Après les différentes interventions concernant la vie du Comité, le Colonel Scaggion a évoqué 2 projets nous concernant. En premier : il s'agit d'un Concours National des petits artistes de la Mémoire pour l'Education Nationale concernant les élèves de CM1 ou CM2 qui vient d'être amorcé par les écoles de Fraisans et Orchamps. Dampierre étant déjà engagé autrement remet ce projet à plus tard. Il s'agit pour les élèves de faire des recherches importantes sur la vie d'un "Poilu" de leur village Mort pour la France. Ensuite, le résultat des recherches avec illustration, peinture, collage,... sera transcrit sur un " carnet de guerre" pour fin avril et revu en juin par une commission spéciale afin de récompenser les meilleures présentations.
2ème projet : dans le cadre du Centenaire de la " Grande Guerre 14/18" le Souvenir Français projette la plantation d'une chênaie en Forêt de Chaux représentant nos 12000 Jurassiens "Morts pour la France" au cours du XXème Siècle. Il va être demandé à toutes les communes du Jura un montant équivalent au coût d'une gerbe de fleurs au minimum, la dépense globale étant estimée à 30.000 Euros. De plus, les enfants des écoles seront sollicités pour parrainer un chêne qui portera le nom choisi par chacun.

Notre assemblée s'est terminée par la remise par le Délégué général de deux Diplômes d'Honneur du Souvenir Français à Philippe Gimbert, maire de La Barre et à Bernard Hugonnet , maire d'Etrepigney. Félicitations aux récipiendaires !

A vous, à vos familles, nous vous présentons nos bons voeux pour 2013.

Henri COURSOL, président

LE FOYER RURAL FÊTE SES 50 ANS !

Le 13 novembre 1963, les statuts du Foyer Rural de Dampierre étaient officiellement enregistrés en préfecture. Pour commémorer cet événement, les membres du Foyer Rural vous proposent de se joindre à eux tout au long de l'année 2013 à l'occasion de diverses festivités.

Le premier rendez-vous aura lieu le **samedi 19 janvier**, à la salle polyvalente pour une "cérémonie d'ouverture" ouverte à tous. Ce sera l'occasion de vous présenter nos activités, et un magicien professionnel viendra vous émerveiller tout au long de cette soirée qui finira sur un verre de l'amitié.

Le **samedi 9 février**, nous donnons rendez-vous à tous les adeptes du dance floor pour notre traditionnel repas dansant. Notre DJ, Patrick LENA, animera la soirée avec son dynamisme plébiscité l'an dernier.

Puis le **samedi 16 mars**, venez exercer votre talent de chanteur lors d'un karaoké déjanté pour tous ! Pourquoi déjanté ? Surprise, vous le découvrirez bien assez tôt !

Ensuite le Foyer Rural reprend ses rendez-vous traditionnels, en mai avec le rallye pédestre, en septembre avec le vide-grenier.

Soirée d'exception **samedi 16 novembre** ! Du jamais vu sur Dampierre, une soirée cabaret ! Des paillettes, du charme et de la séduction vous attendent pour deux heures de spectacle féerique !

Et ce n'est pas fini ! Le **samedi 14 décembre** "céremonie de clôture" avec un spectacle gratuit offert à tous et le dernier verre de l'amitié de l'année 2013 !

Tout ceci représente un énorme investissement pour tous les bénévoles de l'association, qui ne cherchent d'autre récompense pour leur travail que votre participation massive et votre satisfaction. Alors, surveillez votre boîte aux lettres pour des infos plus précises et soyez au rendez-vous !

Le président Patrick Cretté

LA SECTION TENNIS DE TABLE DU FOYER RURAL

Rattachée depuis 6 ans seulement au Foyer Rural, c'est l'une de ses sections les plus dynamiques. Elle accueille tous les publics désireux de pratiquer ce sport, enfants comme adultes, soit pour le simple plaisir soit pour pratiquer la compétition.
Les effectifs sont stables, 46 pratiquants (dont 16 jeunes) pour cette saison.

Les entraînements ont lieu au gymnase de Fraisans et sont encadrés par **Dominique DHOTE**, secondé par Daniel POIRIER. Et c'est devenu suffisamment rare pour le souligner , **ils sont tous deux bénévoles**, ce qui ne retire rien à leurs qualités comme en témoignent les récents résultats de la section.
En effet, 4 équipes défendent les couleurs de Dampierre, une en Régionale 3, deux en Départementale 2 et une en Départementale 3. Les résultats sont toujours consultables sur le site **www.frd39.org** . Et au risque de faire rougir nos talentueux entraîneurs rappelons que Dominique DHOTE et Daniel POIRIER sont vice-champion dans leurs catégories de Vétérans et que la petite Swea DEMEYRE qu'ils entraînent a terminé la saison dernière 3ème de sa catégorie !

La section tennis de table a récemment reçu les honneurs de la presse, en la personne de son responsable, **Dominique DHOTE**, qui s'est vu décerner la **Médaille du Mérite** par la Fédération Régionale pour son implication dans ce sport et pour l'organisation de plusieurs compétitions à Fraisans. Félicitations !

INTERVIEW CROISÉE AMAP

Dernièrement, nous sommes allés interroger un producteur et une adhérente de l'AMAP de la Source pour faire un peu le point sur la dynamique de l'AMAP, 3 ans après sa création. Témoignage…

Céline Halliez, maraîchère à Burgille :

Quels sont pour vous les principaux intérêts de fonctionner avec une AMAP ?
Une certaine baisse de stress ! Les gens ne s'en rendent pas forcément compte, mais on a un travail éreintant et pas très rémunérateur. Même si on arrive à avoir de beaux légumes, avec un temps exécrable le jour du marché, rien n'est vendu, ce qui entraine gaspillage et perte sèche. Avec une AMAP, on sait que notre récolte aura un débouché assuré.
Mais ce n'est pas le seul intérêt. Les adhérents sont demandeurs de diversité et nous avons donc pu recommencer à produire des variétés qui nous sont chères mais qui ne trouvaient plus preneur dans les circuits classiques.

Ce fonctionnement induit-il également certaines difficultés ?
La principale difficulté pour nous est de bien planifier la production pour avoir assez d'une variété en même temps pour confectionner les 30 paniers à l'identique. Ce n'est pas forcément évident.
On hésite aussi souvent sur les quantités ou la répétition de certains légumes sur plusieurs semaines ; mais on compte sur les adhérents pour nous faire part de leurs envies…

Où en sommes-nous dans la construction d'une réelle relation de partenaires avec les consommateurs au-delà de la relation commerciale classique ?
Ca dépend beaucoup des adhérents. Certains participants ont déjà une vie familiale, professionnelle, associative ou autre déjà bien remplie, et ils n'ont pas forcément le temps de discuter le jeudi soir à la distribution. Je crois que nous allons proposer plus souvent des visites de la ferme et des travaux dans les champs pour ceux qui ont envie de s'immerger quelques heures.

Christine Hubert, vice-présidente de l'AMAP :

Quelles étaient vos attentes en adhérant à l'AMAP de la Source ?
En adhérant à l'AMAP de la Source, ma 1ère attente était d'avoir de bons légumes, frais et ayant du goût et de pouvoir également en découvrir de nouveaux.
D'autre part, je souhaitais soutenir un producteur local en établissant avec lui une relation de partenariat qui facilite son travail : gain de temps au niveau de sa vente en sachant qu'il n'y a pas d'intermédiaires entre lui et moi qui font pression sur les prix, assurance d'écouler ses produits, pas de gaspillages d'invendus,...
Par ailleurs, je souhaitais favoriser une agriculture respectueuse de notre environnement et de notre santé, c'est pourquoi l'AMAP soutient des producteurs bio.

Après 3 années d'expériences, quelles sont pour vous les réussites de l'AMAP ?
Je suis contente que nous ayons pu créer une AMAP dans un petit village comme Dampierre. L'association a établi assez rapidement un partenariat avec 2 maraîchers bio du secteur. Nous avons toujours eu le soutien de la mairie de Dampierre (local mis à disposition pour les distributions, facilités d'organisation pour le marché bio,…).
Une sensibilisation, une prise de conscience ainsi qu'une consommation responsable se sont créées autour de la dynamique de l'AMAP. Personnellement, je fais plus attention à ce que je mange et aussi d'où provient l'aliment.
L'association s'est étoffée au fil des années et d'autres producteurs bio se sont joints à nous, nous proposant du fromage de chèvre, du pain, de la viande.

Quelles sont également les difficultés rencontrées ?
C'est difficile de réussir à fidéliser certains adhérents dans la durée, d'établir une véritable relation de partenariat entre les adhérents et les producteurs. Je constate que le dialogue ne s'établit pas toujours naturellement, les questionnements ne s'expriment pas forcément ; cela rend difficile la compréhension d'adhérents qui peuvent avoir des exigences non compatibles avec les objectifs d'une AMAP.

Quels seront les prochains défis à relever pour l'AMAP dans les mois et les années à venir ?
Le 1er défi est de continuer à sensibiliser le public face aux enjeux de nos choix de consommation. Nous essayons de le faire avec des projections/débats ou l'organisation d'un marché bio local, qui hélas ne sera pas reconduit car nous n'avons pas réussi à créer une dynamique suffisante.
Le 2ème défi est d'encourager de nouveaux petits producteurs bio à s'installer dans les alentours (un maraîcher va certainement s'installer prochainement à Orchamps).

Pour en savoir plus sur les AMAP :
http://reseau-amap.org

Pour avoir plus de renseignements sur l'AMAP :
Christine Hubert au 03 84 71 10 45
adresse mail : amapdelasource@laposte.net

Associations

ETANG DU PATOUILLET

L'Association de l'Etang du Patouillet a fêté cette année ses 10 ans. C'est près de 200 pêcheurs qui ont cotoyés les rives de l'étang pour ramener au bout de leur ligne truites, carpes, brochets, ablettes, perches, carpets, blackbass, gardons...
L'Association a participé à diverses animations tout au long de l'été et plus particulièrement, pour la première fois, elle a animé une pêche à la truite qui remporta un franc succès lors de la Fête du Village le 23 juin.
Cet été encore, quelques membres bénévoles ont accueilli le centre périscolaire de Dampierre : apprentissage d'un montage de ligne au centre et mise en pratique au bord de l'étang. Les enfants ont été ravis des conseils prodigués par de vrais passionnés.
Et à plusieurs dates, ces mêmes bénévoles ont entretenu les abords de l'étang pour que chacun d'entre nous puisse y passer un moment agréable seul ou en famille.
Pour tous les amoureux de ce bel endroit, les cartes de pêche sont en vente au MOJO, bar-tabac, rue de Dole.

Philippe FONTANIE, président

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Après la boum d'Halloween qui eu lieu le 31 octobre dernier où les enfants de l'école maternelle et primaire purent s'amuser dans une ambiance très chaleureuse, l'association a mené sa traditionnelle vente de sapins de Noël. Merci d'ailleurs à toutes celles et tous ceux qui, cette année encore, nous ont fait confiance pour l'achat de leur arbre.
Notez dès à présent nos prochains rendez vous, à savoir le carnaval au foyer logement organisé avec l'association loisirs et culture, moment de convivialité inter générations, et la vente de plants et de fleurs au printemps. Leurs dates vous seront communiquées ultérieurement.
Ces actions menées tout au long de l'année et les adhésions nous permettront, entre autres, de participer financièrement à la classe découverte de Mouthe.
Merci également aux nouveaux parents adhérents et à ceux qui nous restent fidèles. Et pour ceux qui désireraient encore nous rejoindre, il n'est jamais trop tard.

Notre association reste donc à l'écoute de l'ensemble des familles par le biais des parents élus, représentants au conseil d'école. Comme l'année dernière, un trombinoscope de ces derniers vous a été distribué par l'intermédiaire de vos enfants, trombinoscope visible également sur le site de la mairie, www.dampierre-jura.fr, rubrique vie associative.

Alors n'hésitez pas à nous solliciter pour toute question, suggestion ou problème concernant la scolarité de vos enfants.

En attendant, l'ensemble des membres de l'APE vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année, et leurs meilleurs vœux pour 2013 !

Présidente	*Marie Sylvia ZERR 06 87 47 45 72)*
Vice-présidente	*Marie Line CAO*
Trésorière	*Samira OUDET*
Secrétaire	*Marion MANNECHEZ*

LE RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES DE JURA NORD

Le relais favorise échanges et rencontres entre parents, enfants, et assistantes maternelles, il propose un lieu d'informations et de médiations. La mission principale du relais est d'améliorer la qualité et la stabilité de l'accueil du jeune enfant, à partir de 4 grands axes : information, animation, médiation et professionnalisation.

UN LIEU D'INFORMATIONS

• Le relais facilite la recherche d'assistantes maternelles en proposant la liste des assistantes maternelles agréées.
• Par le biais du relais, vous avez à votre disposition, des informations actualisées : législation du travail, déclaration, rémunération, droit, indemnités, et il propose un contrat type, nécessaire à l'emploi d'une assistante maternelle.
• Il offre un soutien aux parents dans les démarches à effectuer en tant qu'employeur.

UN LIEU D'ANIMATIONS

• Le relais créé un réseau de location de matériel de puériculture aux parents et aux assistantes maternelles, ainsi que le prêt de malles de jeux, ce qui permet de diversifier et de renouveler les jeux par un prêt gratuit.
• Il organise des temps collectifs, avec des conférences-débats, des réunions à thème, et une bourse de puériculture durant le dernier trimestre de l'année.
Le relais met en place des temps de jeux et de rencontre où sont proposées des activités pour les enfants et les assistantes maternelles qui les accompagnent. Ces temps de jeux sont également ouverts aux parents qui emploient une assistante maternelle.

PERMANENCES		RENDEZ-VOUS		TEMPS DE JEUX	
Mardi	14h00 17h00	Mercredi	9h00 12h00	Mardi	9h00 11h30
Mercredi	14h00 17h00	Jeudi	14h00 17h00	Jeudi	9h00 11h30
Vendredi	9h00 12h00	Vendredi	14h00 17h00		

Relais Assistantes maternelles de Jura Nord, Virginie Béliard
6 rue du Doubs - 39700 FRAISANS - 03 84 80 11 12
ram.dampierre@mutualite-39.fr

LOISIRS ET CULTURE

Des animations tous les mardis après-midi sont organisées, au foyer logement par l'Association Loisirs et culture pour les résidents et les personnes adhérentes extérieures : petit loto, accordéons, représentations, danses, repas, goûters...

Ambiance assurée, venez nous rejoindre.

Contact : Mme BOICHUT, présidente, au 03 84 80 14 42 ou 06 35 34 01 56

SOURIRES D'AUTOMNE

Nous vous invitons à venir le jeudi après-midi (salle des fêtes de Dampierre) vous informer et vous rendre compte de la convivialité de notre club, de nos jeux (belote, tarot, scrabble, tricot).
Nous serons heureux de vos accueillir.

Nos activités de l'année 2012
Notre club compte 82 adhérents. Nous avons organisé un repas dansant au printemps et en automne. Le succès était au rendez-vous.
• Echange avec Loisirs et Culture du Foyer logement de Dampierre pour des rencontres avec les résidents (lotos, concours de belote, tarot...).
• Participation de nos adhérents aux manifestations des clubs avoisinant.

Pour 2013
Nous vous invitons à l'assemblée générale le jeudi 17 janvier 2013 à la salle des fêtes de Dampierre.
Venez nombreux nous rejoindre, nous partagerons la galette des Rois.

Infos diverses

MÉDIATHÈQUE JURA NORD : PORTAGE DE LIVRES À DOMICILE

Dans le but d'améliorer l'accès du plus grand nombre à la culture, la Médiathèque Jura Nord en lien avec l'association ABC, a mis en place un service de portage de livres à domicile depuis 2009.

Ce service est destiné aux habitants de la communauté de communes Jura Nord **NE POUVANT PAS SE DEPLACER** (âge, handicap, absence de permis ou de véhicules de transport) au tarif d'une adhésion individuelle, soit 10 € par an.

Les personnes intéressées par ce service, peuvent contacter la Médiathèque Jura Nord au **03 84 81 08 88**.

POUR LES SENIORS...

À partir de quel âge le sommes-nous ? Il semblerait que ce soit déjà à partir de 55 ans !

À ce titre, l'association SIEL bleu (avec un S) propose d'organiser des ateliers collectifs réunissant une douzaine de personnes et animés par des professionnels de santé, permettant de prévenir les chutes et leurs conséquences qui peuvent être dramatiques.

Ces ateliers proposés ont un coût de maximum 25 € par personne pour les 12 séances. Ils sont financés pour le reste par les caisses de retraite dans le cadre du programme de préservation de l'autonomie des personnes âgées (PAPA).

Il est prévu une réunion d'information le **lundi 14 janvier 2013 à 15h30 au Foyer logement**, et il serait bien que vous vous inscriviez en mairie afin que l'on puisse vous contacter.

Rosaline COULON

RÉUNION D'INFORMATION

PROGRAMME DE PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGÉES

Lundi 14 janvier 2013 à 15 h 30 au Foyer Logement

Présentation du programme et de l'atelier "Equilibre en bleu" (12 séances d'activité physique adaptée pour améliorer sa condition physique, entretenir et développer son équilibre,...). Inscriptions sur place - Entrée libre

AGISSONS TOUS CONTRE L'AMBROISIE !

➥ De multiples nuisances

Un danger pour la santé
En libérant son pollen très allergisant qui provoque en fin d'été : asthme, conjonctivite, pleurs, éternuements, trachéite, toux, rhinite, sensation d'étouffement, démangeaisons, urticaire, eczéma...

Une menace pour la biodiversité
En envahissant les sols nus, elle concurrence nos espèces sauvages locales.

Une nuisance pour l'agriculture
En se mélangeant aux cultures, elle réduit les rendements des récoltes et diminue leur qualité.

➥ Agissons tous dès aujourd'hui

Apprendre à la reconnaître

Fleurs : vert pâle à jaune en épis dressés

Feuilles : très découpées vertes des deux côtés

Hauteur : de 0,20 à 2 mètres

Aspect : buissonnant

Avril-mai : germination deux cotylédons, puis deux feuilles opposées et découpées

Croissance de la plantule à une plante adulte à port buissonnant

Août-septembre : floraison et émission du pollen

Septembre-octobre : fructification la plante sèche, les graines tombent au sol

Risque de confusion avec l'Armoise vulgaire

	Ambroisie	Armoise
Couleur	Deux faces vert clair	Face supérieure vert foncé Face intérieure blanchâtre
Forme	Profondément divisée jusqu'à la nervure	Divisée mais sans aller jusqu'à la nervure
Odeur	Pas d'odeur quand on la froisse	Odeur marquée quand on la froisse

Surveillez les zones à risques
- les cultures et leurs abords,
- les espaces ouverts : talus routiers, ferroviaires, chantiers, berges de cours d'eau, friches industrielles, terrains vagues...
- les points de nourrissage des oiseaux dans les jardins (les mélanges de graines contiennent souvent des semences d'Ambroisie)

Détruisez l'Ambroisie avant sa floraison par :
- l'arrachage (avec des gants)
- le fauchage (à répéter si besoin)
- la mise en sac poubelle ou l'incinération (en respectant les obligations légales) des plantes fauchées ou arrachées.

Informez-vous sur la présence de l'Ambroisie, en remplissant le formulaire en ligne *(http://conservatoire-botanique-fr.org/ambroisie)* ou en écrivant au Conservatoire Botanique National de Franche-Comté, Porte Rivotte, 25000 Besançon.

➥ http://conservatoire-botanique-fc.org
➥ http://ambroisie.info
➥ http://pollens.fr
➥ http://assoc.orange.fr/afeda
➥ http://www.rhone.fr/ambroisie
➥ Conservatoire Botanique Nationa de Franche-Comté : Porte Rivotte - 25000 Besançon

Contenir l'impact de l'Ambroisie à un niveau supportable nécessite l'implication de tous.

Brèves

REPAS CCAS

(CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Comme chaque année, la commune de Dampierre par le biais du CCAS, offre un repas aux Dampierrois de 70 ans et plus.

Il aura lieu à la salle polyvalente le **dimanche 13 janvier à partir de midi** et sera animé par Dédé SICLET.

Les Dampierrois concernés vont recevoir une invitation dans les prochains jours de janvier.

Si des Dampierrois plus jeunes ou des amis veulent venir, ils peuvent le faire, mais en s'inscrivant à la mairie et en réglant leur participation.

Ambiance et bonne journée sont garantis !

QUASIMODOS DAMPIERROIS, SONNEURS DE CLOCHES ?

Prisonniers du clocher ? Sonneurs de cloches ? Intrus ? A qui appartiennent ces 4 mains ? Est-ce un appel au secours ?

Il était 10h40 (preuve à l'appui !!) quand nous avons découvert une présence humaine dans les antres du clocher...

Quelle fut notre surprise en découvrant cette photo insolite… Qui sont ces individus ? Plein de questions aujourd'hui sans réponse !

Merci en tous cas au photographe !

N'hésitez d'ailleurs pas, chers Dampierrois, à nous envoyer vos clichés insolites ou amusants de Dampierre que nous publierons volontiers dans les prochains numéros.

Christophe Ferrand, pour l'équipe municipale

PSP : UN SITE A L'ABANDON ?

La crise économique n'a pas épargné Dampierre et comme on pouvait s'y attendre, les rumeurs d'une liquidation de l'entreprise PSP ont été confirmées cet été avec la suppression de près de 40 emplois.

L'histoire de l'ancien site Téfal se répète malheureusement.
Si on peut toujours comprendre les difficultés économiques subies par une entreprise, l'obscurantisme et la méthode utilisés par les responsables sont pour le moins inacceptables et laissent penser à des manières de faire peu glorieuses.

Les moyens d'agir de la commune sont faibles en pareil cas et le rendez-vous en sous-préfecture n'a fait que confirmer le manque de pouvoir de pression.

Au delà de l'aspect humain, aujourd'hui l'impact pour la commune est double : baisse de revenus fiscaux et abandon des locaux en friche industrielle (environ 3 000 m^2).

On peut toujours espérer un rachat des bâtiments pour une nouvelle activité, mais là encore le silence est d'or, malheureusement .

Grégoire DURANT

État civil

NAISSANCES

- le 5 janvier — Bastien MAITRE
- le 12 février — Merci MUNYANEZA
- le 29 février — Stella CAFE
- le 30 mars — Léa GIRAULT
- le 4 avril — Chloé SERRA
- le 13 avril — Driss RENARD
- le 13 avril — Eden RENARD
- le 19 mai — Mathys BOUBEKEUR
- le 24 mai — Elisa HUSSON
- le 23 juin — Maëlys POLY
- le 4 juillet — Paul WIOLAND
- le 5 octobre — Florine DELEPINE

MARIAGES

- le 26 mai — Emilie DUVERNOY et Alexandre CLERGET

DÉCÈS

- le 13 janvier — Mme Jeanne BRESSAND
- le 9 avril — M. Jacques GUEUREY
- le 15 avril — M. Pierre DUPREZ
- le 3 mai — Mme Renée PRIZZON née EVRARD
- le 23 juillet — Mme Danielle DURAQUET née CORNU
- le 24 septembre — M. Lionel LEFORESTIER
- le 17 novembre — Mme Odette CONRAD née QUANTIN
- le 23 novembre — Mme Germaine GRAPPIN née JEANNIN

Infos pratiques

MAIRIE DE DAMPIERRE

Tél. 03 84 71 11 87 - Fax 03 84 81 38 18
mairie.dampierre.39@wanadoo.fr
http://www.dampierre-jura.fr
Ouverture au public : lundi, mardi et vendredi de 14h à 18h, mercredi et jeudi de 9h à 12h,
1er samedi de chaque mois de 9h à 12h.

ÉCOLE PRIMAIRE DE DAMPIERRE

Tél. 03 84 71 12 28

CENTRE DE LOISIRS DE DAMPIERRE

2 route de Fraisans - **Tél. 03 84 71 13 97**

CURÉ DE LA PAROISSE

Père J-M SENE - **Tél. 03 84 71 31 65**

SYND. INTERCOM. DES EAUX DE DAMPIERRE

B.P. 2 - 3 chemin du Tissage
Tél. 03 84 71 13 35
Tél. Fontainier : 03 84 71 15 15 - Port. 06 07 08 60 66
Permanences : lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél. 03 84 81 53 30
Heures d'ouverture au public :
du lundi au vendredi de 16h à 18h30, samedi de 9h30 à 12h.

TRÉSORERIE DE DAMPIERRE

Tél. 03 84 81 30 05
Heures d'ouverture au public : lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00.

FOYER LOGEMENT

6 place Arthur Gaulard - **Tél. 03 84 81 30 25**

MÉDECIN DE DAMPIERRE

Docteur COULON
1 rue de Besançon - **Tél. 03 84 81 30 37**

PHARMACIE DE L'ÉGLISE

Monsieur VUILLET
6 rue du Four Banal - Tél. 03 84 81 77 24

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES

Tél. 03 84 80 11 12

GARE DE SAINT-VIT

Tél. 03 81 63 40 49 - Guichet ouvert du lundi au mercredi de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30, le jeudi de 7h00 à 12h00, le vendredi de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30, le samedi de 8h00 à 15h00.

BUS POUR ALLER À BESANÇON

Départ à 13h15 devant l'ancienne école de Dampierre, retour à 18h10 environ (arrêt Châteauneuf).
Chaque 1er et 3ème mercredi de chaque mois.
Tarif : 3,50 € aller et retour (à ce jour).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD

1 chemin du Tissage - **Tél. 03 84 71 12 17**

MÉDIATHÈQUE DE DAMPIERRE

2 route de Fraisans - **Tél. 03 84 71 14 82**
Lundi et jeudi de 15h à 18h,
mercredi et samedi de 9h30 à 12h30.

MÉDIATHÈQUE DE GENDREY

9 rue de Richebourg - **Tél. 03 84 81 08 88**
Heures d'ouverture au public :
Mardi et mercredi de 13h30 à 18h, vendredi de 13h30 à 19h, samedi de 13h30 à 16h.

SYND. INTERCOM. D'ASSAINISSEMENT DES ROCHES

3 chemin du Tissage - **Tél. 03 84 71 13 35**

S.P.A. CENTRE D'ACCUEIL DES ANIMAUX

Permanence : 35 place Pointelin - 39100 Dole
Tél. 03 84 82 68 51
Refuge : route de Jouhe - 39290 Biarne
Ouvert tous les jours, y compris dimanche et jours fériés de 14h à 17h30.

DÉCHETTERIES

Déchetterie de DAMPIERRE : 6 chemin Tissage
Tél. 03 84 71 12 35 - fermé le lundi.

Horaires du 2/04 au 27/10 : mardi et jeudi de 13h30 à 18h, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Horaires du 29/10 au 29/12 : mardi à jeudi de 13h30 à 17h, vendredi et samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Déchetterie de SALIGNEY : rue Principale
Tél. 03 84 70 92 26

Horaires du 2/04 au 27/10 :
mercredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Horaires du 29/10 au 29/12 : mercredi de 13h30 à 17h, samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h

LES URGENCES

POMPIERS : Centre d'Intervention et de secours de Chaux - **Tél. 03 84 71 19 51** ou le **18**

GENDARMERIE de Fraisans :
Tél. 03 84 81 30 15 ou le **17**

S.A.M.U. : le **15**